



N° 23.09.2017

Objet : Grand Site de France « Gorge de l'Hérault » - Candidature à l'appel à projet « Grands Sites Occitanie »

Nombre de délégués : 62
Présents : 42
Suffrages exprimés : 46

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-sept et le dix-neuf septembre, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 13 septembre 2017 2017, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Benoit AMPHOUX (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. André COT (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
Mme Francine BOHE – M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. Rodolphe CAYZAC – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)
Mme Isabelle ALDEBERT – M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – Mme Michèle LERNOUT – M. Michel MAROT (Saint Gély du Fesc)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviers)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU – Mme Françoise GALLAS – Mme Bernadette ORGEVAL – M. Philippe SECONDY (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)
M. Hussam AL MALLAK (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
Mme. Dominique STEWART (Les Matelles) – *Pouvoir à M. BARBE*
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. René ALBE (Saint André de Buèges) – *Pouvoir à M. SENET*
M. François GEORGIN (Saint Clément de rivière)
M. Gilles FRONTIN – M. Philippe LECLANT – Mme Valérie RIVIERE – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
Mme Annie LAMOR (Saint Gély du Fesc – *Pouvoir à Mme LERNOUT*)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ (Saint Mathieu de Tréviers)
M. Salvator D'AURIA (Teyran)
M. Philippe CAZALS – Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval) – *Pouvoir à M. LOUIS*

M. Antoine MARTINEZ est élu secrétaire de séance.



Monsieur André LEENHARDT expose que La région Occitanie a décidé de lancer un dispositif « Grands Sites Occitanie ». Un « Grand Site Occitanie » est un site qui réunit les caractéristiques suivantes :

- un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable (dit cœur emblématique).
- de forte notoriété, nationale, voire internationale, il est très fréquenté et contribue fortement à l'attractivité de la région Occitanie.
- des valeurs territoriales, patrimoniales et culturelles, objet d'une définition négociée et partagée par tous les acteurs, à partir desquelles la Région pourra valoriser son attractivité.
- organisé autour du cœur emblématique patrimonial, de rayonnement territorial, et doté d'un projet de territoire qui couvre sa zone d'influence.
- doté d'une stratégie de développement territorial, favorisant la croissance d'une activité durable au sein du cœur emblématique et sa zone d'influence.

L'objectif de la région est notamment d'inscrire les « Grands Sites d'Occitanie » dans une dynamique de réseau. La Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, en partenariat avec les Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault et des Cévennes Gangeoises et Suménoises, répond aux critères posés par la région pour participer à l'appel à projet au regard de la démarche engagée de renouvellement du Label Grand Site de France « Gorges de l'Hérault ».

La candidature nécessite notamment un engagement sur 5 ans sur la base d'une « stratégie territoriale de développement culturel, touristique et/ou événementiel » transversale répondant aux attentes des visiteurs, stratégie largement définie dans le plan de gestion du Grand Site de France notamment, ainsi que dans le projet de territoire de la collectivité et le projet de son Office de Tourisme.

Le détail des modalités de la candidature, du portage du projet, de la gouvernance et les obligations sont définies dans le document de l'appel à projet joint au présent rapport. L'obtention du label « Grand Site d'Occitanie » permettrait notamment au territoire du Grand Site et sa zone d'influence de bénéficier d'outils déployés par la région : charte graphique, outils de communication, campagne de promotion, plan qualité, mobilisation de dispositifs financiers spécifiques pour les investissements, etc.

La première vague de candidature doit parvenir à la Région avant le 30 septembre 2017.

**Le Conseil de Communauté,
Le Rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la candidature de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, à l'appel à projets « Grands Sites Occitanie » en partenariat avec les Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, en qualité de chef de file, et des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 02 OCT. 2017
De la notification le 02 OCT. 2017
Et de la transmission à M. le Préfet le 02 OCT. 2017

Le Président,
A. BARBE